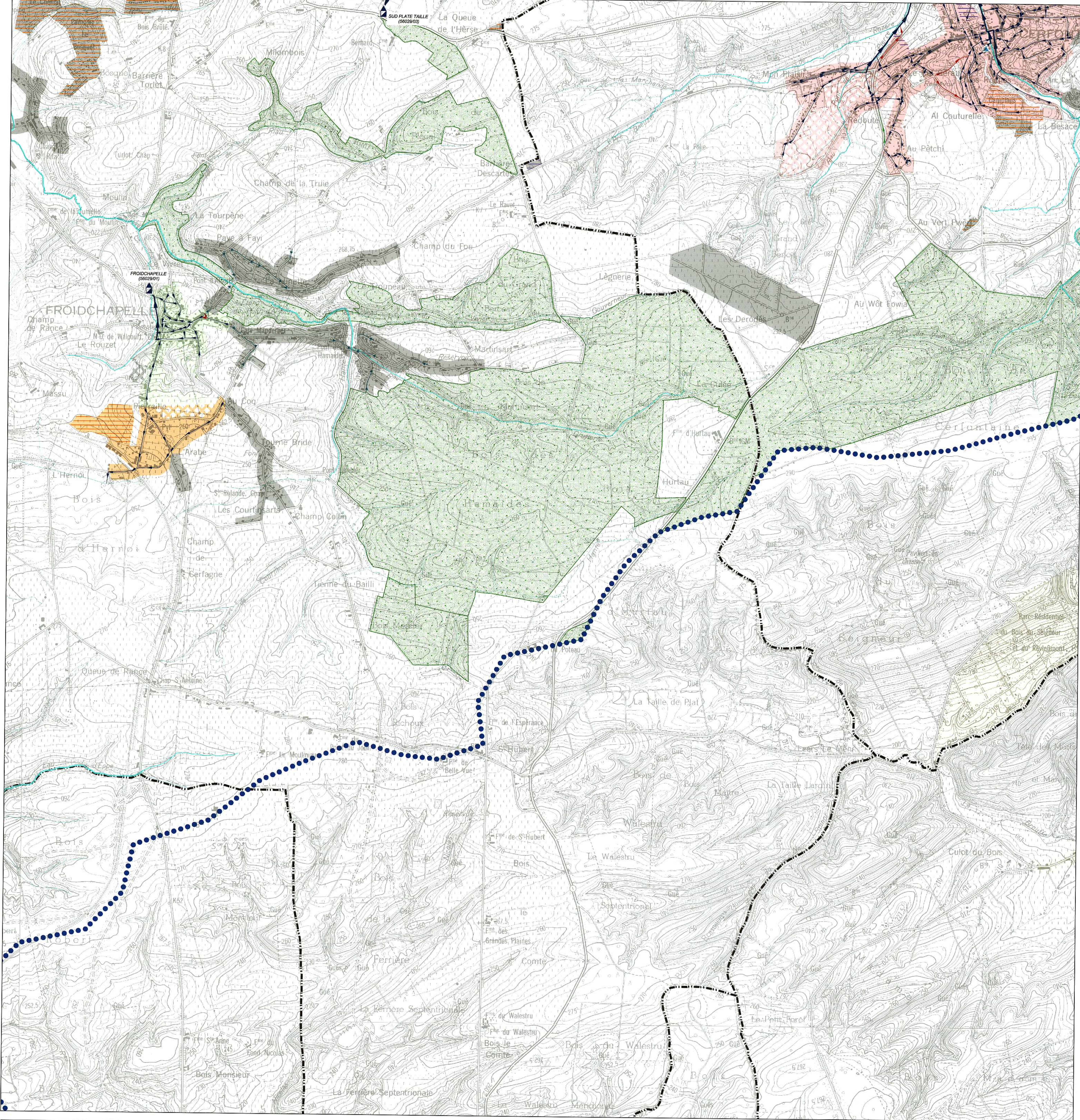




PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la SAMBRE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thulin

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage-Centre

Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction

Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration

Jean-Luc LEBRE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SAMBRE

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN

Eric DI RUPO

Feuille n° 38/41

Echelle : 1 / 10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou equip. communautaire

aménagement collectif

loisir

activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou equip. communautaire

aménagement collectif

loisir

activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib) :

Assainissement transitoire (III)

habitat ou equip. communautaire

aménagement collectif

loisir

activité indus. ou artisanale

Zone urbanisée ou PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin

(*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover

Forêt ou aqueduc transportant des eaux usées

Eau de surface ayant fonction de collecteur

Canalisation spécifique en assainissement autonome

Canalisation d'eau claire existante

Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique

Station à statut particulier

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

privée

à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Démargement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ila)

Prévention éloignée (Iib)

Surveillance (III)

Eaux de surface

Navigable

1^{re} catégorie

2^{ème} catégorie

3^{ème} catégorie

non classé

Cours voûté

Zone de baignade

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale

Natura 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTALP

Plan de secteur

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la carte de domages des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en noir la responsabilité de la DGTALP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGTALP - IGN

Traitements des données : OEA et SPGE

